

Parution des résultats de l'enquête EnCLASS 2022 de l'OFDT

A l'occasion de la conférence de presse qui s'est tenue ce matin, les résultats de l'enquête EnCLASS 2022 ont été présentés. Ces résultats, très encourageants, montrent un recul de l'âge d'expérimentation et une baisse continue des consommations concernant l'alcool, le tabac et le cannabis chez les plus jeunes.

Bien que les premières années du collège restent la période où les expérimentations de tabac et d'alcool, et dans une moindre mesure de cannabis, s'amorcent, il est à noter, en 2022, un recul important des âges d'initiation :

- 43,4 % des collégiens déclarent avoir expérimenté l'alcool en 2022, contre 60 % en 2018.
- Cette expérimentation augmente au cours de la scolarité, et concerne près des trois quarts des élèves de terminale (73,9 %).
- 11,4 % des collégiens déclarent avoir expérimenté la cigarette en 2022, contre 21,2 % en 2018. Cependant l'expérimentation du tabac connaît une hausse notable lors de l'entrée au lycée, passant de 18,8 % en classe de 3e à 30,0 % en classe de seconde.
- 5,3 % des collégiens de 4e et de 3e déclarent avoir expérimenté le cannabis en 2022, contre 6,7 % en 2018.
- La consommation de ce produit augmente sensiblement lors du passage au lycée, où 16,2 % des élèves de 2nde disent en avoir déjà consommé et près d'un élève sur trois en terminale (31,2 %).

S'agissant des usages des lycéens, certaines évolutions entre 2018 et 2022 sont particulièrement notables. L'usage régulier d'alcool a été divisé par 3, l'usage quotidien

de tabac par 2,8 et l'usage régulier du cannabis par 2.

Malgré ces résultats positifs, la vulnérabilité particulière du cerveau des adolescents aux substances psychoactives avec des conséquences sur la santé, sur la réussite scolaire et les relations sociales, et le risque que font peser les consommations précoces sur l'installation d'une addiction imposent de poursuivre une action résolue d'information et de prévention. En particulier, il est essentiel de ne pas baisser la garde concernant la consommation de boissons alcoolisées qui reste, en 2022, largement partagée par les adolescents. En 2022, les épisodes d'alcoolisation ponctuelle importante (API – au moins 6 verres en une occasion) mesurés pour la première fois parmi les élèves de 3e et 4e, montrent la place encore spécifique de l'alcool chez les plus jeunes avec des API dans le mois qui concernent 14,6 % des élèves de 4e et 3e. Chez les lycéens, les API dans le mois concernent 34,5 % d'entre eux (en baisse par rapport à 2018).

Ces nouvelles données sont également pondérées par une hausse de l'usage de la cigarette électronique (« e-cigarette ») confirmant l'engouement observé depuis quelques années.

- Au collège, l'usage quotidien de la e-cigarette concerne désormais 1,4 % des collégiens, soit une prévalence équivalente à celle du tabagisme quotidien.
- Au lycée, l'usage quotidien d'e-cigarette continue de progresser, passant de 2,8 % en 2018 à 3,8 % en 2022.

Ainsi, l'usage de la e-cigarette poursuit sa progression chez les élèves avec, pour la première fois, un usage qui devance celui de la cigarette.

Enfin, la perception d'une accessibilité facile aux drogues augmente avec le niveau scolaire :

- 50 % des élèves de terminale pensent qu'il leur serait très facile de se procurer de l'alcool et des cigarettes s'ils le souhaitaient contre moins de 1 élève sur 5 en classe de 3e.
- L'accessibilité du cannabis est perçue comme nettement plus difficile. Au collège, seuls 3,8 % des élèves de 4e et 6,8 % des élèves de 3e estiment qu'il leur serait très facile de s'en procurer, alors qu'ils sont respectivement 64,5 % et 53,3 % à indiquer que cela serait impossible.



Le président de la MILDECA, Nicolas Prisse a conclu cette matinée en se félicitant *« des résultats de l'enquête EnCLASS qui montrent que la situation s'améliore depuis plus de 10 ans, avec, pour certains produits ou usages, une baisse plus accentuée depuis 2018 »*. Il a cependant souligné *« qu'il ne fallait pas crier victoire et maintenir, sur la durée, l'effort de débanalisation de l'usage des substances psychoactives chez les plus jeunes »*. Enfin, Nicolas Prisse a rappelé que ce sont désormais près de *« 120 millions d'euros par année qui sont allouées à la prévention et à la recherche par l'intermédiaire du Fonds de lutte contre les addictions, crédits qui permettent, entres autres, le déploiement de programmes de prévention probants »*. Pour finir, il a souligné *« l'importance de faire respecter l'interdiction de vente aux mineurs du tabac et des produits de vapotage, de l'alcool et des jeux d'argent et de hasard »* et a rappelé qu'encore trop souvent *« l'initiation de certaines substances ou comportements avaient lieu en famille dès le plus jeune âge »*.

Télécharger la note OFDT "Usages de substances psychoactives chez les collégiens et les lycéens" - Résultats EnCLASS 2022

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

[Actualités](#)

[Agenda](#)

[Communiqués de presse](#)

[Contactez-nous](#)

GOVERNEMENT

Placée sous l'autorité du Premier ministre, la MILDECA élabore, anime et coordonne la stratégie gouvernementale de lutte contre les conduites addictives. Elle accompagne également les partenaires institutionnels de la politique publique ainsi que des acteurs publics et privés dans la mise en œuvre des orientations, en leur apportant un soutien méthodologique ou financier, en particulier sur les projets interministériels ou expérimentaux.

legifrance.gouv.fr

gouvernement.fr

service-public.fr

data.gouv.fr

[Plan du site](#) | [Accessibilité : partiellement conforme](#) | [Mentions légales](#) | [Données personnelles](#) | [Gestion des cookies](#) | [Égalité et diversité](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0